

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 15 mars 2021 à 19 h sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain, COCHET Pascal, BULAND Dominique, GOUJAT Sébastien, FORLINI Dominique, BACHELIER Sylviane, COCHET Pascal.

Absents excusés MALLET Vanessa (pouvoir M. TEMPLIER) HETIER Xavier (pouvoir M. COCHET).

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 15 mars 2021

Délibération : N° 2021-03-006 Reprise d'une concession cimetière

Vu, Le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment dans son art. L.2122-22 alinéa 8, que par délégation du Conseil Municipal, L e Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales avec les articles L.2122-18, L.2122-21, L.2122-23, Vu, la demande de rétrocession de ladite concession libre de tout corps formulés par monsieur et madame BOITTIN Bernard, du 21 septembre 2020, domiciliés 23 Boulevard de la jetée 66140 CANET EN ROUSSILLON,

Madame le Maire expose la demande de rétrocession de la concession de Monsieur et Madame BOITTIN à la commune à compter de ce jour qui pourra en disposer comme bon lui semblera.

L'indemnisation est calculée sur la globalité du montant de la concession versé en 1976, pour la somme de 210 francs, converti en euros selon le tableau de l'INSEE à 136.64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la délibération à l'unanimité.

Et **CHARGE** Madame Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Ampliation :

- Trésorerie de Sézanne

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture Epernay le... et de la publication, le
Fait le
Le Maire,**

Le Maire,
Sylvie LEFRANC

